

RAPPORT d'activités

2017



EDITO



DENIS FLAMANT

PRÉSIDENT DU SMAERG

Notre préoccupation au quotidien : Préserver notre milieu naturel

Nos enjeux de santé publique, de respect de l'environnement, et de respect de la biodiversité sont nos préoccupations au quotidien.

L'année 2017 a mobilisé nos efforts et notre attention pour préserver et mettre en valeur la rivière de Gally. Plusieurs travaux d'entretiens ont été réalisés pour renforcer les berges, nettoyer la rivière et ses abords, permettre un écoulement naturel sans entrave.

Vers la réalisation des travaux de renaturation du Ru de Gally

Une vigilance quotidienne est assurée pour surveiller et entretenir la rivière. Toutes nos actions participent à assurer la protection des biens et des personnes tout en préservant le ru de Gally.

Notre projet de reméandrage sur plusieurs tronçons permet d'anticiper le risque inondation en créant des zones d'expansion de crue. Le profil de la rivière et ses méandres ont été calculés pour améliorer la qualité environnementale ; avec l'aménagement de chemins de randonnées pédestres et équestres, la plantation de végétaux indigènes et mellifères pour la préservation de nos abeilles; assurant à la fois une biodiversité et un maintien des berges contre l'érosion.

L'année 2017 nous a permis d'obtenir toutes les autorisations nécessaires au démarrage des travaux. La police de l'eau, les agriculteurs, les propriétaires riverains et tous les acteurs du territoire nous ont aidés pour permettre la réalisation opérationnelle de ce très beau projet. Les travaux sont prévus en fin d'année 2018 sur une durée d'un an.

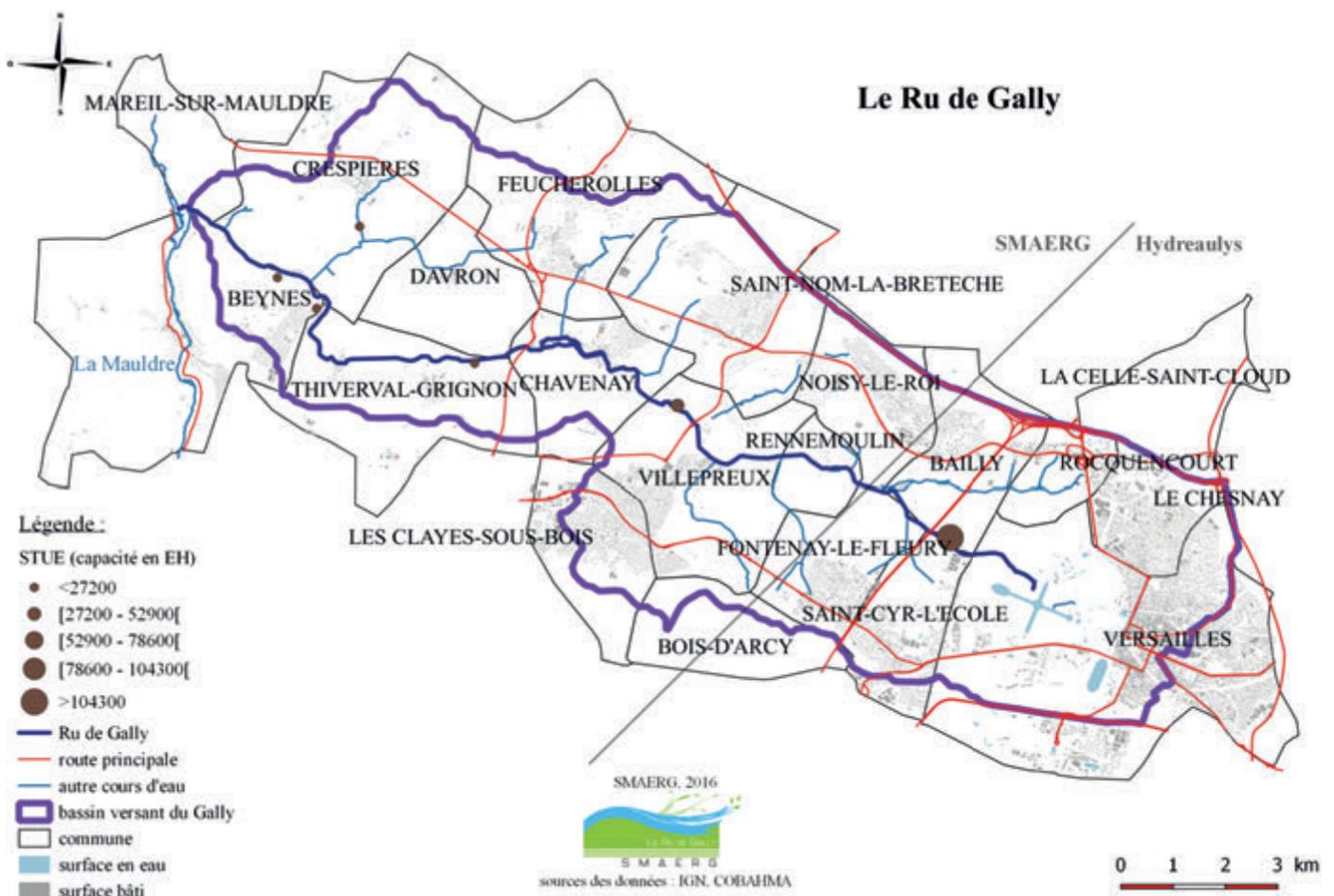
Le syndicat, qui a pour compétences la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations sur le bassin versant du ru de Gally, prouve quotidiennement son engagement pour une gestion publique de qualité. Je remercie tous les acteurs, élus, services, entreprises, qui participent à la réussite de nos actions, au nom des 160 000 habitants de notre territoire.



TERRITOIRE ET MISSIONS DU SMAERG

Le SMAERG a pour mission la gestion, l'aménagement, la restauration, l'entretien et la mise en valeur du Ru de Gally, à l'exception du tronçon compris entre la station d'épuration de Carré de Réunion et la vanne du bassin de rétention de Rennemoulin. Le SMAERG participe à la limitation et à la prévention des risques d'inondation. Il met en œuvre des actions de communication, d'information et de sensibilisation auprès de la population riveraine.

Le Syndicat Mixte d'Entretien et d'Aménagement du Ru de Gally regroupe les 4 EPCI (établissement public de coopération intercommunal) du bassin versant du Ru de Gally, à savoir la communauté de communes Gally Mauldre pour 5 communes, la communauté de communes Cœur d'Yvelines pour 2 communes, la communauté d'agglomération Saint Quentin en Yvelines pour 2 communes, la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc pour 8 communes.



Le Ru de Gally, affluent de la Mauldre et sous-affluent de la Seine, prend sa source à la surverse du Grand Canal dans le parc du château de Versailles.

Il s'écoule dans la vallée de Gally sur une longueur de 21 km avant de se jeter dans la Mauldre à la Maladrerie de Beynes. L'altitude de sa source est de 108 mètres et son confluent à 42 mètres (sa pente moyenne est de 0,32%).

A la source du Ru de Gally, le débit par temps sec est faible (environ 0,01 m³/s), mais quelques centaines de mètres plus en aval, il reçoit les eaux résiduaires urbaines épurées par l'usine d'épuration Carré de réunion du Syndicat HYDREAULYS.

LES MOYENS HUMAINS

Une équipe mutualisée, basée 12, rue Mansart à Versailles, gère 3 syndicats :

SMGSEVESC (Syndicat Mixte pour la Gestion du Service des Eaux de Versailles et Saint-Cloud)

HYDREAULYS (Syndicat Mixte à la carte d'Assainissement et de Gestion du risque inondation)

SMAERG (Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien du Ru de Gally)

Laurence BRÉUS, Directeur Général des Services, encadre une équipe de 11 agents :

Pôle Technique :

Aurélien BEHAGUE, Ingénieur Eau Potable

Yasmine MERLEAU, Ingénieur Milieux Aquatiques et Préventions des inondations

Sandrine MESSAGER, Ingénieur Assainissement

Amanda DAGOT, Chef de projet Environnement et Communication

Jamel AMGHAR -SOUSSI, Technicien Assainissement

Pôle Administratif :

Stéphane HABERT, Directeur Administratif et Financier

Alexandre CHAULET, Chargé des Marchés Publics et Affaires juridiques

Monique BERAU, Chargée des Ressources Humaines et Comités

Sophie LUCAS, Chargée de l'exécution budgétaire et des subventions

Isabelle BUJON, Assistante administrative

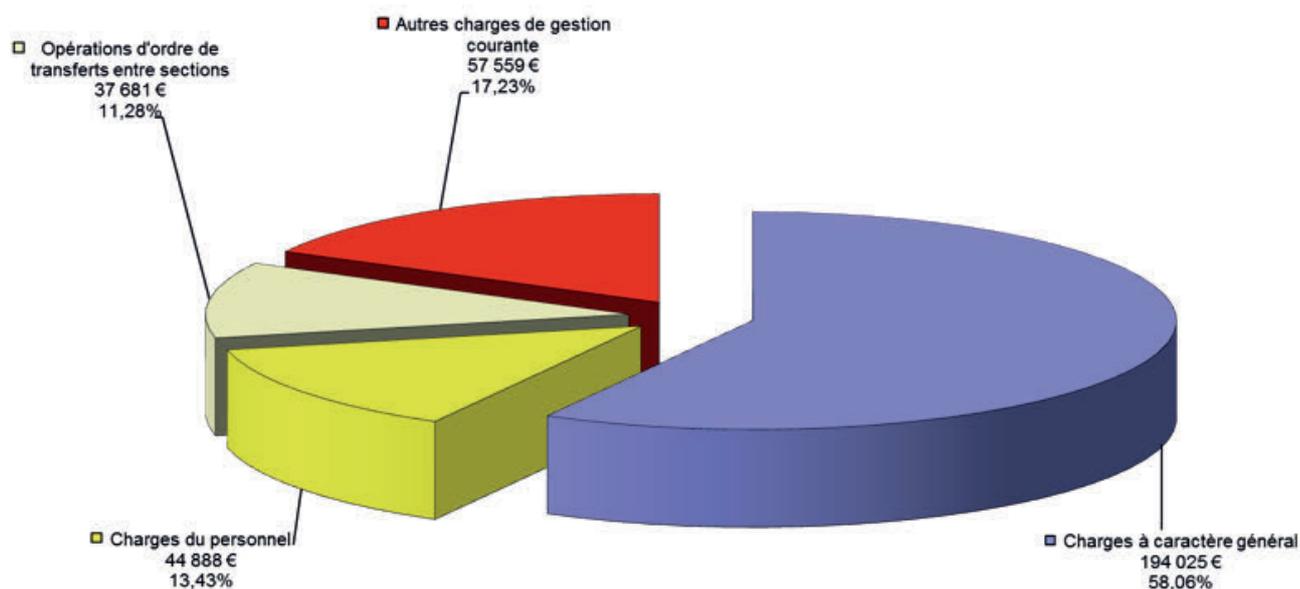
Florence LESOURD, Assistante de direction

LES MOYENS FINANCIERS

La balance générale du compte de résultat 2017 fait ressortir un excédent de fonctionnement de **996 080,47 €** et un excédent d'investissement de **719 813,38 €** (restes à réaliser inclus) d'où un excédent global de **1 715 893,85 €**.

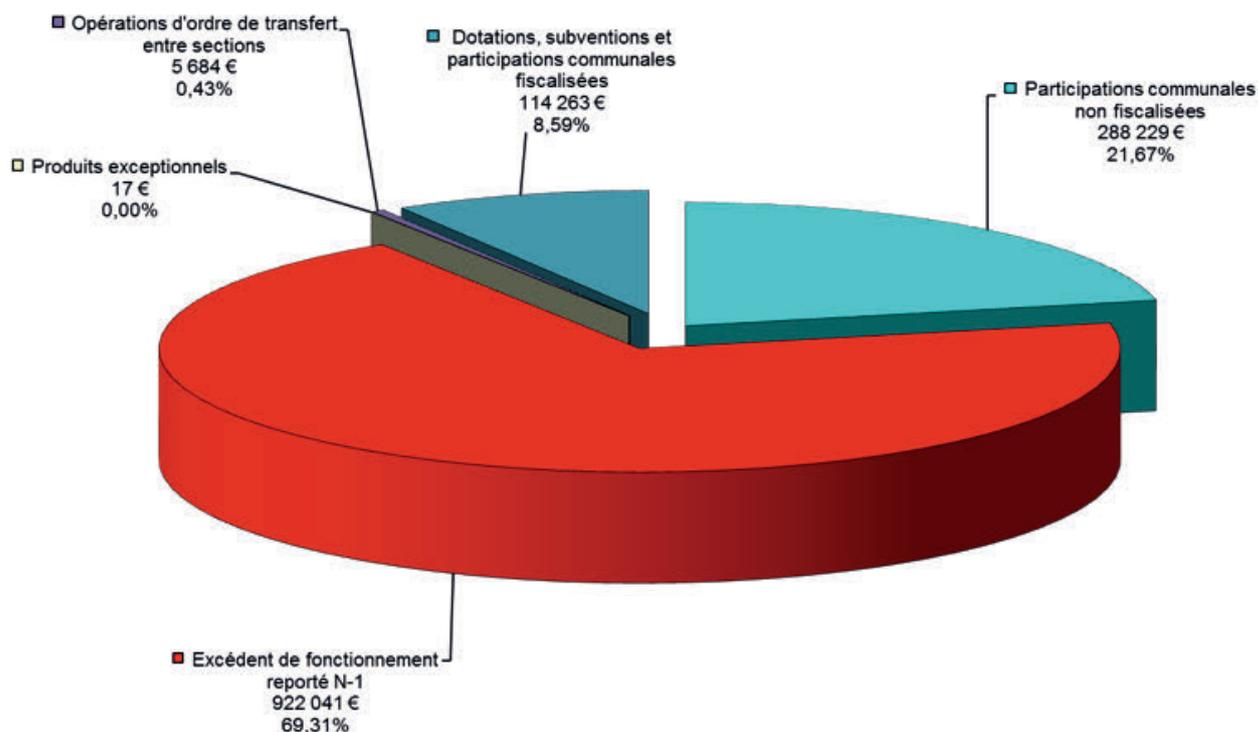
Compte Administratif 2017 du SMAERG dépenses de fonctionnement

Dépenses
334 153 €



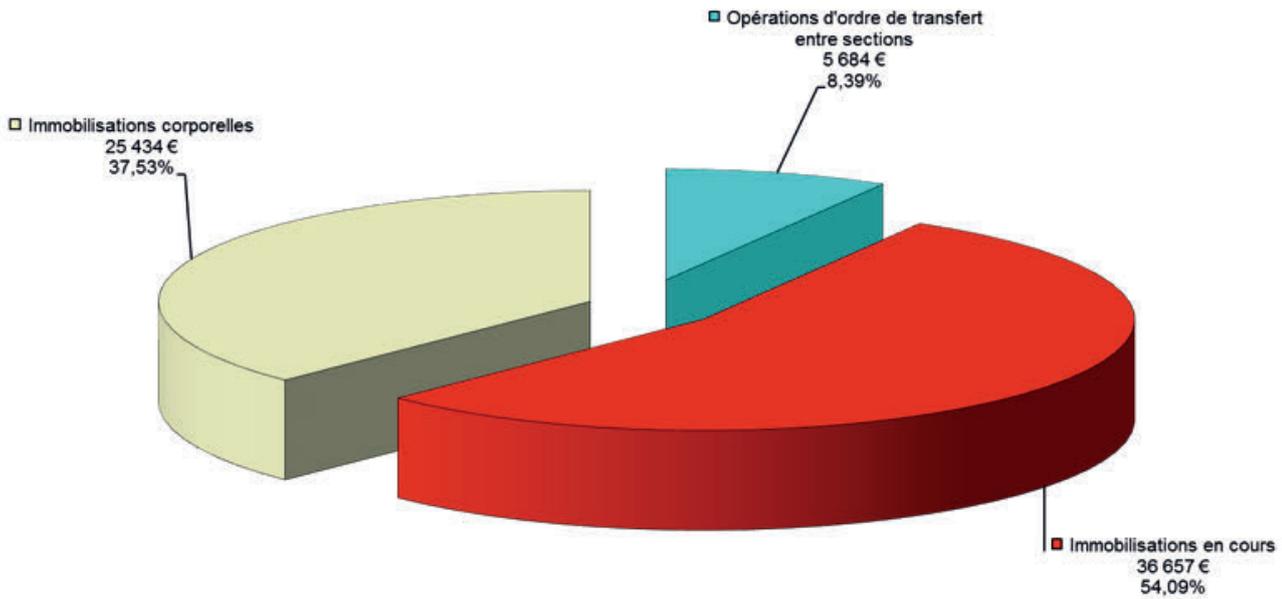
Compte Administratif 2017 du SMAERG recettes de fonctionnement

Recettes
1 330 234 €



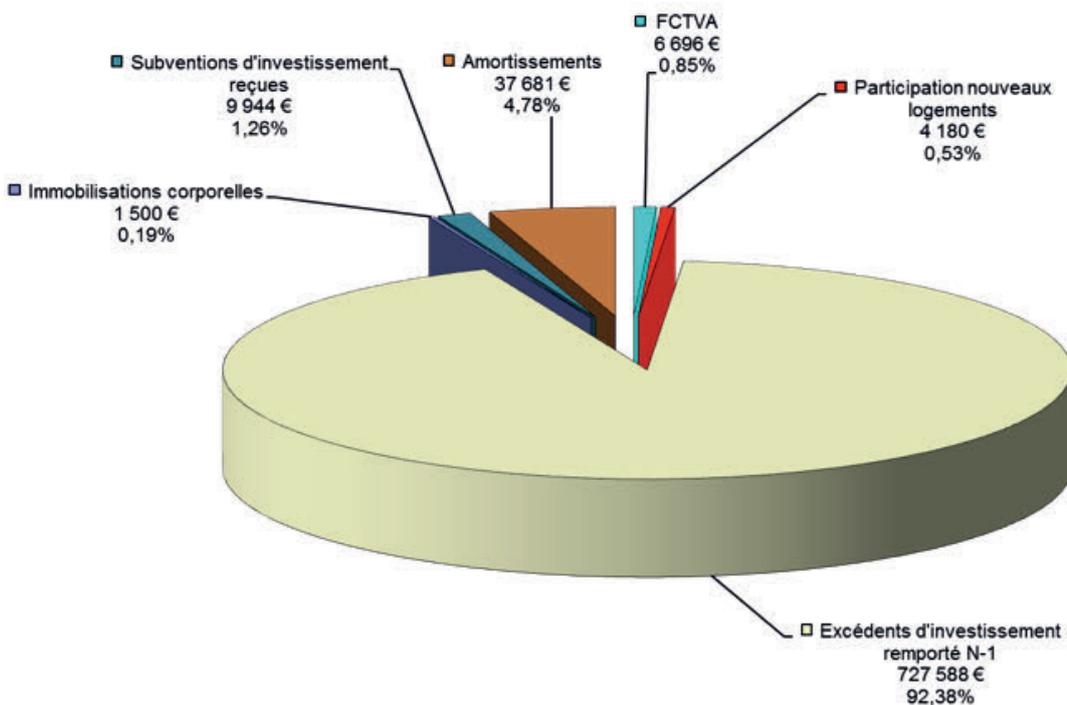
Compte Administratif 2017 du SMAERG
dépenses d'investissement

Dépenses
67 775 €



Compte Administratif 2017 du SMAERG
recettes d'investissement

Recettes
787 589 €



LA GOUVERNANCE



MEMBRES DU COMITÉ

GALLY MAULDRE

Cresprières	BALLARIN Adriano TABARY Agnès <i>BEZARD Christian</i> <i>LIVAREK Laetitia</i>
Chavenay	COTIGNY Jérôme FLAMANT Denis <i>JAHN Siegfried</i> <i>de SEREVILLE Etienne</i>
Davron	PERRAULT Maurice de VILLELE Gontran <i>CORBEL Thierry</i> <i>PETIT Evelyne</i>
Feucherolles	BRASSEUR Martine <i>DAUVOIS Maurice</i>
St Nom La Bretèche	CHANZY Bertrand <i>PARFAIT Gérard</i>

CŒUR D'YVELINES

Beynes	HOCQUET Gilles LHERBIER Jean-Michel <i>BRICAULT Alain</i> <i>REVEL Yves</i>
Thiverval Grignon	BAYANO Liliane LANEN Catherine <i>BOSSE Daniel</i> <i>VAUVERT Laurence</i>

SQY

Les Clayes Sous Bois	BEAULIEU Françoise HURÉ Philippe <i>LE COQ Jean-Jacques</i> <i>LE ROUGE Marc</i>
Villepreux	MIRAMBEAU Stéphane RICAUD Corinne SEVIN-MONTEL Sylvie <i>ESSLING Thierry</i> <i>BERTIN Claude</i> <i>MORELLE-LOSSON Laurence</i>

LE BUREAU

Président	Denis FLAMANT
1er Vice-Président	Marc TOURELLE
2è Vice-Président	Stéphane MIRAMBEAU
3è Vice-Président	Catherine LANEN
Assesseurs	Alain SANSON Xavier MONSAINGEON Alain LOPPINET
Secrétaire	Bertrand CHANZY

VGP

Bailly	JAMATI Claude LOPPINET Alain <i>MICHAUX Philippe</i> <i>VILLEVAL Roland</i>
Fontenay le Fleury	CARASSIC Lionel SANSON Alain TETU Emmanuel TRAUGER Yves <i>CARON Didier</i> <i>GAULTIER Bruno</i> <i>LADOUCE Frédéric</i> <i>DARRAS ABILA Véronique</i>
Le Chesnay	BRILLAULT Philippe CHARPENTIER Violaine GORGE Stéphane LAPRÉE Jean-Christophe LE BARS Denis <i>HOGUET Marie</i> <i>LE MENE Karin</i> <i>TISSOT Roselyne</i> <i>de la FOUCHARDIERE Eric</i> <i>MOLAS Adrien</i>
Noisy le Roi	DUVERNOY Jérôme LARDENNOIS Géraldine TOURELLE Marc <i>GUERIN Odile</i> <i>MOLINSKI Christophe</i> <i>DOTTARELLI Catherine</i>
Rennemoulin	HOUDIN Arnaud MONSAINGEON Xavier <i>LEPOOLE Michel</i> <i>SCHUTZ François-Xavier</i>
Rocquencourt	BARRET Jean-Philippe <i>BISTAGNE Eva</i>
Saint Cyr l'Ecole	BRAU Sonia CHAMAYOU Jean Claude DEBAIN Bernard QUINTARD Daniel <i>CHENEVIER Patricia</i> <i>DUSSÉAUX Jean-Marc</i> <i>DJAOUANI Rachida</i> <i>COUTON Claude</i>
Versailles	ANGLES Aymeric CHATELUS François-Gilles FOUQUET Nicolas LAMBERT François LINQUIER Erik LION Emmanuel NIZAN Marc POULLENNEC Gwilherm SCHMIT Martine <i>THOBOIS Bruno</i> <i>ORDAS Magali</i> <i>MAHE Kévin</i> <i>VON LOWIS Alexandre</i> <i>BOERSMA Jan</i> <i>GUITTON Xavier</i> <i>BOUY Patrick</i> <i>GOHIER Christian</i> <i>de LALANDE Florence</i>

LES ÉTUDES ET TRAVAUX RÉALISÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2017



PROGRAMME PLURIANNUEL D'ENTRETIEN (PPRE)

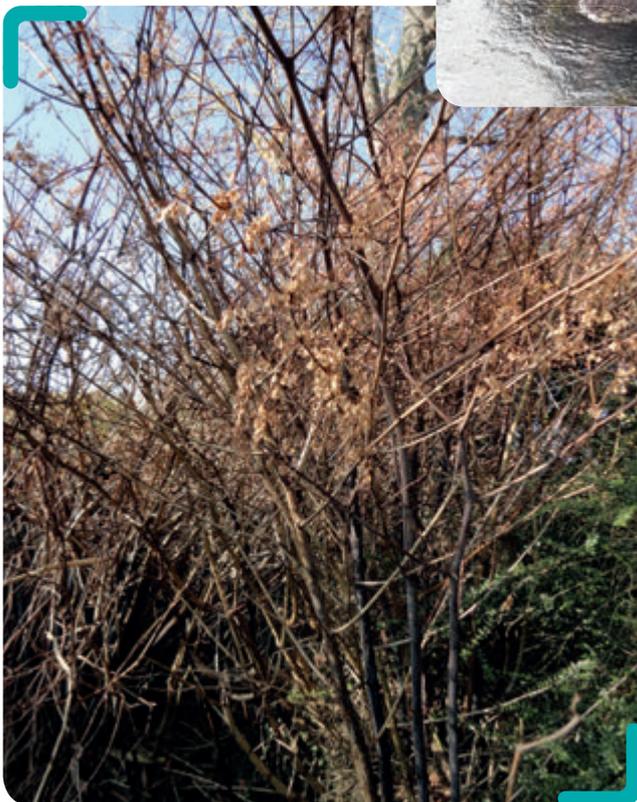
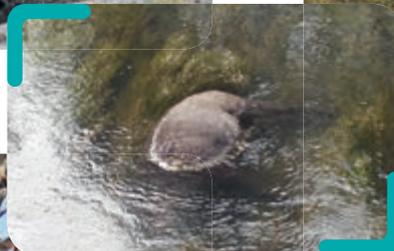
Il s'agit de travaux légers, sélectifs et réguliers sur la végétation des berges et sur le bois mort conformément à l'art L.215-14 du Code de l'Environnement. Ce type de travaux a pour but d'assurer la sécurité des biens et des personnes en

limitant les problèmes liés à l'écoulement des crues, de contribuer au bon état écologique du cours d'eau ainsi que de respecter la qualité paysagère du milieu. Le montant annuel des travaux d'entretien s'élève en moyenne à **50 000€ HT**.



Saules tombés (Chantepie, février 2018)

Sanglier dans le ru (août 2017)



Renouée (Thiverval, janvier 2017)2017)



Saules entretenus (Rennemoulin, janvier 2017)

En 2017, l'entretien du Ru de la Gally a été assuré par l'entreprise TERRE & ARBRE. Le SMAERG lui a fait réaliser des interventions d'urgence consistant au retrait d'embâcles risquant d'entraîner des inondations et à l'abattage d'arbres morts menaçant de tomber. Il a été également entrepris le retrait de nombreux déchets dont un sanglier, la restauration de la végétation de 2 linéaires de cours d'eau (Rennemoulin, Chavenay, une lutte contre la renouée du Japon et la réouverture d'un tronçon du ru par des lauriers.

Le SMAERG a également rédigé et mené la procédure de renouvellement de la DIG.



MARCHÉ D'INTERVENTIONS 2016-2019

QUANTITÉ PAR FAMILLE	UNITÉ	PRIX UNITAIRE € HT OU %
Fauchage sélectif	m ²	0,98 €
Débroussaillage sélectif	m ²	2,25 €
Eclaircissement ripisylve 2/3 < 10 cm	m ²	2,00 €
Eclaircissement ripisylve 5/6 < 10 cm	m ²	4,60 €
Abattage diamètre < 10 cm	unité	9,20 €
Abattage diamètre 10-20 cm	unité	32,00 €
Abattage diamètre 20-40 cm	unité	88,00 €
Abattage diamètre 40-60 cm	unité	180,00 €
Abattage diamètre 60-80 cm	unité	248,00 €
Abattage diamètre 80-100 cm	unité	395,00 €
Abattage diamètre 100-120 cm	unité	455,00 €
Abattage diamètre > 120 cm	unité	518,00 €
Abattage avec démontage préalable diamètre < 10 cm	unité	22,00 €
Abattage avec démontage préalable diamètre 10-20 cm	unité	52,00 €
Abattage avec démontage préalable diamètre 20-40 cm	unité	167,00 €
Abattage avec démontage préalable diamètre 40-60 cm	unité	295,00 €
Abattage avec démontage préalable diamètre 60-80 cm	unité	325,00 €
Abattage avec démontage préalable diamètre 80-100 cm	unité	588,00 €
Abattage avec démontage préalable diamètre 100-120 cm	unité	643,00 €
Abattage avec démontage préalable diamètre >120 cm	unité	857,00 €
Traitement de la jussie par arrachage manuel	m ²	5,00 €
Traitement de la renouée par arrachage manuel	m ²	31,00 €
Traitement de la balsamine par arrachage manuel	m ²	4,20 €
Traitement du bambou par fauchage	m ²	39,00 €
Plantation de boutures	m ²	4,80 €
Plantation de ligneux	unité	22,00 €
Plantation d'hélophytes	unité	5,20 €
Gestion d'embâcle	m ³	85,00 €
Fixation d'embâcle	unité	210,00 €
Ramassage de petits déchets y compris mise en décharge	m ³	125,00 €
Ramassage d'encombrants y compris mise en décharge	m ³	95,00 €
Ramassage d'animaux morts y compris équarrissage	kg	20,00 €
Plus-value pour exportation	%	30%
Plus-value pour broyage	%	25%
Plus-value pour mise en stère	%	20%
Plus-value pour difficultés d'accès	%	30%



Cours d'eau fermé par des lauriers (juin 2016)



Après travaux (octobre 2017)



Restauration de saules (octobre 2017)



TRAVAUX D'AMENAGEMENT BERGES ET LIT

L'érosion des berges est un phénomène naturel. C'est un témoin du bon fonctionnement de la rivière. Aussi, l'intervention sur les érosions de berges du Ru de Gally n'est pas systématique. Les aménagements de berges répondent le plus souvent à un problème ponctuel d'érosion menaçant un équipement, une infrastructure, un bâtiment ou un bien.

Les meilleures techniques d'aménagements de berges (génie végétal) ont pour objectifs de les restaurer en améliorant le paysage et en réhabilitant les habitats pour la faune aquatique.

Les aménagements de berges en enrochements liés ou en gabions doivent être réservés ponctuellement au maintien des berges très sollicitées hydrauliquement en aval d'un ouvrage et dans les cas où aucune autre alternative technique n'est envisageable.

Objectifs :

- Assurer la sécurité des biens et des personnes
- Maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre
- Réhabiliter le milieu aquatique.

En 2017, de fortes précipitations ont entraîné la chute d'un aménagement de berge en mauvais état à Chavenay. L'ouvrage augmentait le risque d'inondations. La berge a donc été réaménagée en caisson végétalisé et il prend en compte le bâti existant très proche de la berge. Le SMAERG a mandaté la consolidation de cette berge à l'entreprise SEGEX.

Aménagement de berges



Avant (mars 2017)



Avant (mars 2017)



Après (mai 2017)



RENATURATION DU COURS D'EAU

La restauration des cours d'eau constitue un enjeu majeur pour renouer avec des rivières vivantes.

Le syndicat avance sur un projet de qualité environnementale.

La renaturation du Ru de Gally est réalisée en concertation avec les agriculteurs, les propriétaires riverains et les acteurs locaux. Elle concerne la rivière sur 2 tronçons, représentant 2600 mètres linéaires en tout, sur les communes de Rennemoulin, Villepreux et Chavenay.



État actuel



État projeté

Perception vers chavenay au lieu dit :
le Marais



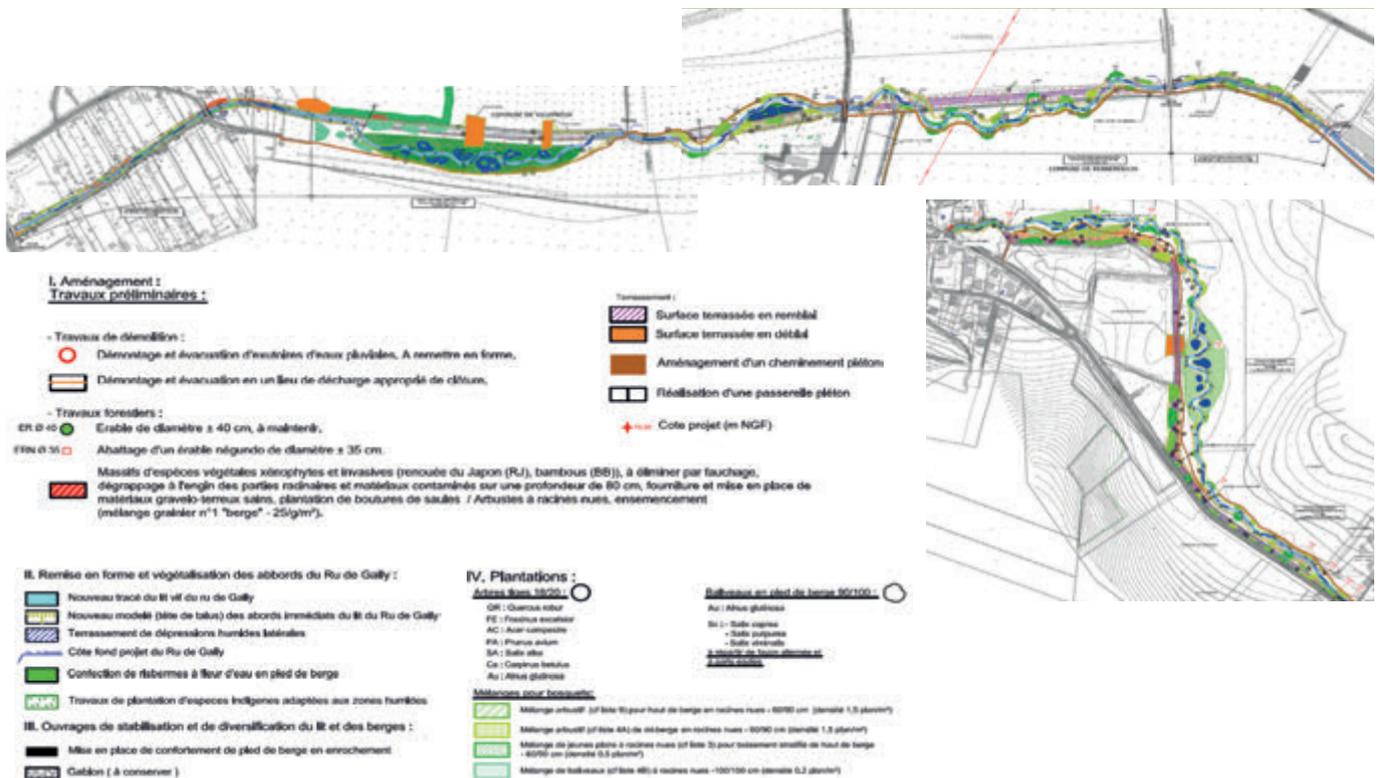
État actuel



État projeté

Objectifs :

- Retrouver une morphologie « naturelle », adaptée aux débits (géomorphologie) ;-
Recréer des formations végétales diversifiées (écologie) ;
- Rétablir la fonction auto épuratrice du cours d'eau (qualité de l'eau) ;
- Stabiliser les berges et recréer un substrat alluvial nécessaire à la vie piscicole (géomorphologie) ;
- Protéger les biens et les personnes des inondations ;
- Préserver et améliorer le paysage de la « plaine de Versailles » ;
- Préserver les usages / et le développement d'activités.



En 2017, le SMAERG a animé des réunions avec les services de l'Etat et a complété le dossier réglementaire du projet.
En fin d'année 2017, Le Préfet des Yvelines a autorisé les travaux de renaturation du ru de Gally en lui adressant 2 arrêtés n°SE 2017-000221 au titre du code de l'environnement, la déclaration d'intérêt général

(9 novembre 2017) et n°2017345-0004 déclarant le projet d'utilité publique (11 décembre 2017).
Les travaux sur les communes de Rennemoulin et Villepreux vont pouvoir débuter d'y septembre 2018.



VIGILANCE POLLUTION ET RISQUE INONDATION

Le bassin versant du Ru de Gally est soumis à d'importantes pressions urbaines.

Son territoire est fortement urbanisé concentrant les eaux pluviales et plusieurs stations d'épurations rejettent leurs eaux traitées dans le ru.

Les pollutions agricoles sont plus difficiles à percevoir.

L'objectif de la veille est d'identifier toutes les pollutions sur le bassin versant du Ru de Gally, si possible de définir leurs origines et de suivre les inondations.

En 2017, le SMAERG a identifié 2 pollutions.

Une pollution d'hydrocarbure a été observée à Rennemoulin le 11 janvier 2017. Après l'alerte, la SEVESC a mis en place des boudins absorbants au niveau de la grille du bassin de rétention d'eaux pluviales de Rennemoulin. Peu de résidus de cette pollution ont été détectés en aval. La source de la pollution n'a pas été identifiée.

Après un curage de la mare de l'Abreuvoir au printemps 2017, elle a développé une efflorescence algale. Elle est composée d'algues vertes dues au dérèglement suite au curage. La mairie a mis en place le retrait de ces algues tout l'été.



Pollution d'hydrocarbure le 11 01 2017 (Rennemoulin)



Mare de l'abreuvoir en juin 2017 (St Nom la Bretèche)





GESTION DE LA RIVIÈRE ET PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS

Le village de Rennemoulin a été inondé en 2001 avec des crues liées à la construction du foncier sur l'ancien bief.

A la suite de l'étude sur la continuité et sur l'hydraulique de Rennemoulin, le SMAERG a réalisé une étude de diagnostic d'ouvrages sur les ponts et radiers qui constituent les verrous hydrauliques qui participent aux inondations du bourg.

En 2017, le SMAERG a organisé et animé des réunions entre les différents protagonistes de cette problématique. Il a également participé et présenté les intérêts du syndicat et un projet de surverse de surplus dédoublant les écoulements au niveau des 2 ponts problématiques auprès des services instructeurs de l'État.

Ce projet diminuerait le risque d'inondation sur Rennemoulin mais il l'augmenterait en aval. Ce projet a donc été interrompu.

Dans le cadre de cette thématique, l'ingénierie des milieux aquatiques a travaillé sur la nouvelle compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations) et a assisté à toutes les COPIL sur la gouvernance de la GEMAPI instaurée par la Commission Local de l'Eau de la Mauldre.



Inondation de 2001 dans Rennemoulin



Pont du moulin à Rennemoulin (vu amont)

LE ZERO PHYTO

C'est dans un objectif de préservation de la ressource en eau que les syndicats ont décidé, en 2016, de porter la mise en œuvre du zéro phyto sur leur territoire. Ces actions sont fortement soutenues par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Les outils créés permettent de sensibiliser les collectivités, les usagers, les agriculteurs et les entreprises à l'usage de techniques alternatives : un dépliant informatif, un guide des bonnes pratiques, des panneaux de communication adaptables à chaque territoire, un cahier des charges type pour la réalisation d'audits et de plans de gestion.

La Loi Labbé encadre l'utilisation des produits phytosanitaires en interdisant leur accès en libre-service au 1^{er} janvier 2017 et en interdisant leur commercialisation et leur détention à partir du 1^{er} janvier 2019.

Pourquoi les pesticides sont-ils dangereux ?

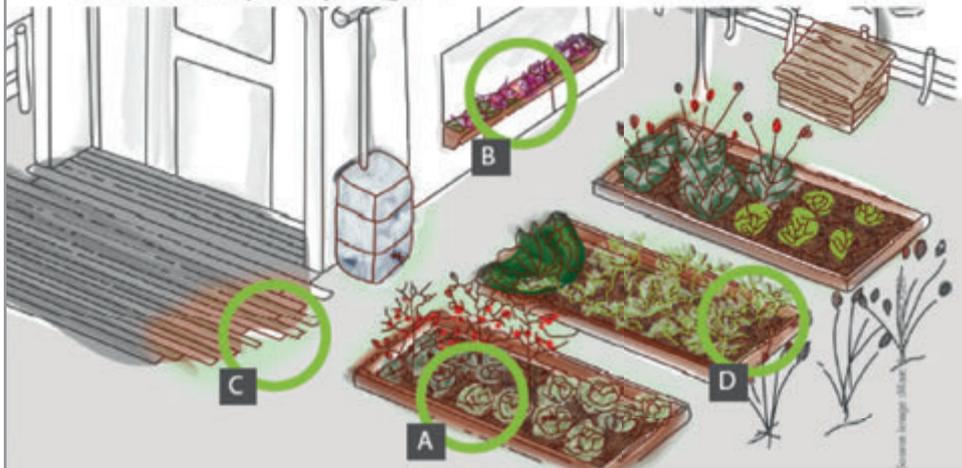
LES PESTICIDES ET LA SANTE

De nombreux symptômes ont été recensés par les utilisateurs suite à la manipulation de ces produits (nausées, symptômes respiratoires...). Sur des expositions à long terme, ils peuvent être cancérogènes ou des perturbateurs endocriniens.

LES PESTICIDES ET L'ENVIRONNEMENT

Une fois appliqués, ces produits contaminent les eaux de surfaces et les nappes souterraines. L'air est aussi pollué par les molécules volatiles. L'accumulation de certaines molécules dans les organismes vivants a également des impacts sur la biodiversité.

Comment puis-je agir ?



POUR LE DESHERBAGE

-  • Le paillage (préventif)
-  • Le désherbage manuel
-  • L'eau bouillante

FAVORISER LA BIODIVERSITE

-  • Mélanger les espèces (cultures associées et plantes amies)
- Bien choisir les variétés des plantes
- Favoriser la rotation des cultures du potager

L'INFORMATION AUPRÈS DES USAGERS



SITE INTERNET
WWW.ETASO.FR

Le site internet www.etaso.fr est en cours de refonte totale. Créé en 2011, il est devenu un outil incontournable à disposition des usagers, des élus et de divers partenaires. L'arborescence du site sera redéfinie et la rédaction de l'ensemble des textes et des articles reprise.

Cette plateforme permet d'obtenir diverses informations pour les 3 syndicats liés au domaine de l'eau : SMGSEVESC, HYDREAUlys et SMAERG

Le site est mis à jour régulièrement, avec notamment des photos des travaux en cours.

Les Rapports d'Activité sont consultables sur le site internet.

ÉTABLISSEMENT TERRITORIAL EAU ET ASSAINISSEMENT SEINE OUEST

ETASO regroupe 3 établissements publics territoriaux (EPT) qui interviennent de façon complémentaire dans le cycle de l'eau (ou cycle hydrologique) :

- 1 syndicat chargé de l'assainissement : [HYDREAUlys](#)
- 1 syndicat chargé de l'adduction d'eau potable : le [SMGSEVESC](#)
- 1 syndicat chargé de l'entretien de rivière : le [SMAERG](#)



L'intervention humaine agit fortement sur le cycle de l'eau qui se décompose en cinq grandes étapes : le captage, le transport, la production d'eau potable, la distribution, puis la collecte et la dépollution des eaux usées, jusqu'au rejet dans le milieu naturel.

[En savoir +](#)

HYDREAUlys

Syndicat Mixte d'Assainissement de la Région Ouest de Versailles et de la Vallée du Ru de Marivel



HYDREAUlys

[En savoir +](#)

SMGSEVESC

Syndicat Mixte pour la Gestion du Service des Eaux de Versailles et Saint-Cloud



SMGSEVESC

[En savoir +](#)

SMAERG

Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien du Ru de Gally



LE RU DE GALLY

Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien du Ru de Gally

[En savoir +](#)

SMAERG

SYNDICAT MIXTE D AMENAGEMENT
ET D ENTRETIEN DU RU DE GALLY
12, RUE MANSART - 78000 VERSAILLES
WWW.ETASO.FR

